

A JULLIÉ, PENDANT CE TEMPS

Les habitants de Jullié, on l'a vu, ne se sont pas bousculés pour se présenter dans la chambre de l'audience afin de désigner leurs députés pour les représenter à Villefranche. Se sentaient-ils moins citoyens que leurs compatriotes ? N'avaient-ils pas le cœur à de telles futilités ? La simple lecture des registres paroissiaux de 1789 nous éclaire sur les préoccupations qui étaient les leurs. Le 10 janvier, le curé Desroches et son vicaire Claude Wanpradely célèbrent cinq mariages. Réjouissances qui n'ont, a priori, pas vocation à détourner les citoyens de leur devoir civique. En revanche, en feuilletant les pages du registre on découvre une actualité d'une toute autre nature. De mars à septembre, dix-huit enfants en bas âge sont allés rejoindre le cimetière de la paroisse. On n'indique nulle part une quelconque épidémie à l'échelon de la Généralité mais ce phénomène y ressemble. D'autant que la consultation du registre de Juliénas offre le même constat. On dénombre vingt deux décès d'enfants en bas âge ou très jeunes. Pire, Cenves moins peuplée en dénombre vingt-trois. Aucun doute n'est permis, une épidémie de grande ampleur a sévi dans la région en 1789 provoquant une véritable hémorragie. Pour preuve, à Juliénas, la même famille a vu périr quatre de ses enfants la même semaine. C'est l'occasion de constater qu'à l'aube de la Révolution la pratique qui consiste à ce que des nouveaux-nés sont mis en nourrice à Jullié persiste. Leurs parents sont cafetier, boucher, chamoiseur ou tonnelier et habitent Mâcon. Le décès de l'un d'entre eux nous révèle que, d'après l'attestation qu'a remise la nourrice au curé quatre jours auparavant, le nourrisson est inscrit au bureau général des nourrices sous le numéro 399. En effet, depuis que fut créé à Lyon un bureau des nourrices par lettres patentes de mai 1780 afin de s'assurer des bons soins prodigués aux nourrissons et d'éviter toute maltraitance, l'administration enregistre tous les nouveaux-nés qui sont mis en nourrice.